



Accueil Recherche ROR Mon établissement Outils régionaux

Plan de gestion de crise sanitaire

- ▶ ALERTE déclaration
- ▶ PLAN MOBILISATION INTERNE (niveau 1)
- ▶ PLAN BLANC (niveau 2)
- Veille Etablissement
- En cours déclarations
- Historique déclarations
- cartographie déclarations

Activité des urgences

- ▶ RPU Exploitabilité
- ▶ RPU Patients
- ▶ RPU Activité
- ▶ RPU Covid-19
- ▶ RPU Contrôle Qualité (accès restreint)

Pour réaliser la déclaration du PMI cliquez sur :
Outils régionaux > Plan de gestion de situation de crise sanitaire > PLAN MOBILISATION INTERNE (niveau 1)

1 FORMULAIRE 1/2 : Après avoir sélectionné le nom de votre établissement, compléter les champs suivants, puis valider:

Disciplines *

Motif de déclaration *

Filières

Plan de gestion de situation de crise sanitaire *

Valider

Possibilité de sélectionner plusieurs disciplines

Indication du motif de déclaration : lié au Covid-19 ou non lié

Sélection d'une ou plusieurs filières au besoin

Identifier le Plan de Mobilisation Interne (tension)

2 FORMULAIRE 2/2 : Compléter le plan d'action en cochant les actions mises en place, apporter des précisions si besoin, puis valider :

TENSION CH HOPITAL CENTRE HOSPITALIER

Plan de gestion de situation de crise sanitaire *

Disciplines *

Motif de déclaration *

Filières

MOTIF DE LA TENSION

- Motif de la déclaration du plan de mobilisation interne (tension) (OBLIGATOIRE)

Bref descriptif de l'événement ayant nécessité l'activation du Plan de Mobilisation Interne (tension) niveau 1 de l'établissement

Non / Pas maintenant Je mets maintenant en place cette action

Notes éventuelles de mise en place

Motif obligatoire à renseigner

ACTIONS IMPACTANT LE SERVICE D'URGENCES

- Réorientation des patients des urgences vers d'autres services d'urgences

Réorientation des patients des urgences vers d'autres établissements avec service d'urgences (SI CONCERNE)

Non / Pas maintenant Je mets maintenant en place cette action

ACTIONS IMPACTANT LES SERVICES D'HOSPITALISATION

- Traçabilité dans le ROR de la disponibilité en lits 3 fois/jour

Traçabilité dans le ROR de la disponibilité en lits 3 fois/jour selon la procédure régionale

i Après validation, un email est envoyé automatiquement à la Plateforme de Veille et d'Alerte de l'ARS, au SAMU de référence, à la direction de l'établissement, au chef du service des urgences ainsi qu'au déclarant

3 Pour consulter ou mettre à jour votre déclaration : **Outils régionaux > Veille établissement**

Récapitulatif de la déclaration

Historique veille : J-7 J-15 J-30 J-∞

Déclaration (PLAN DE MOBILISATION INTERNE - TENSION niveau 1 - Médecine - Non lié au Covid-19 -)

24 mai 2022 12:06 Testeur ORU - Traçabilité dans le ROR de la disponibilité en lits 3 fois/jour

- Ouverture de lits supplémentaires au sein des unités AVEC PERSONNEL SUPPLEMENTAIRE

Nouvelle action...

Pour clôturer la déclaration

Mise à jour en fonction de l'évolution de la situation

Attention :

- Tout Plan de Mobilisation Interne (tension) doit être **déclaré dans le ROR** afin de pouvoir être pris en compte. Les déclarations hors circuit officiel ne seront pas prises en compte
- La déclaration doit être **mise à jour toutes les 48h**. Dans le cas contraire elle sera clôturée automatiquement.
- Il est possible de déclarer des alertes et un plan blanc en parallèle d'un PMI

Pour toute question, veuillez contacter l'équipe ROR sanitaire à l'adresse suivante : contact.ror@oruna.fr